

Application de Fiche Règlementaire

À l'attention des Sages-femmes

FR
163

Que prévoit cette fiche ?

Création des majorations **DSP** et **MSF**

Contexte de l'évolution :

L'avenant 4 à la convention nationale des Sages-femmes prévoit la création de deux majorations conventionnelles **DSP** et **MSF** avec une date d'entrée en vigueur prévue le 10 février 2019.

Modalités :

Les codes majorations **DSP** et **MSF** sont créés pour la spécialité sage-femme :

- **DSP** : Forfait Sortie Précoce, facturable une fois, applicable du premier forfait journalier de surveillance s'il est réalisé dans les 24h après la sortie précoce.
- **MSF** : Majoration Sage-Femme, applicable aux consultations et visites.

Les informations suivantes sont mises à jour :

- Table 1 : création des entrées **DSP** et **MSF**
- Table 2 : ajout de la compatibilité avec les PS sage-femme
- Table 3 : compatibilité des majorations avec la qualité du bénéficiaire
- Table 4 : compatibilité des majorations avec les natures d'assurance
- Table 7 : compatibilité des majorations avec le qualificatif de dépense
- Table 12 : actes support :
 - **DSP** : SF
 - **MSF** : C ou V



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	DSP	MSF
Date pivot	10/02/19	10/02/19
Nouveau tarif	25,00€	2,00€
Taux (régime général)	100%	70%
Taux CRPCEN	100%	85%

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

Retrouvez les vidéos
d'accompagnement sur
notre site internet !

www.healthcare-eid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Actualité et support**
Sélectionnez votre solution et
rendez-vous dans « Vidéos tutos »



Cette évolution règlementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA.

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)